

CAPL - RECOURS EN NOTATION

Les CAP Locales B et C de recours en notation se sont tenues le 17 septembre 2009 en salle des commissions sous la présidence du Trésorier-payeur Général.

Nous vous rappelons la réglementation de la DGFIP :

"La CAP locale n'a pas la possibilité d'accorder une bonification de 3 mois suite à recours dans la mesure où le taux de 20% d'agents à 3 mois est atteint. (ce qui est le cas en Haute Garonne).

Seule la CAP centrale est compétente pour l'attribution des réductions de 3 mois.

Par contre, le recours doit être examiné **pour avis** en CAP locale.

Ensuite, il appartient à l'agent de déposer, éventuellement, un recours devant la CAP centrale. En cas de relèvement suite à avis de la CAP centrale, les mois sont prélevés sur la réserve nationale. "

Cadre B :

La commission avait à examiner 4 dossiers. La Direction avait réservé 4 mois.

➤ Le recours d'un agent pour obtenir la bonification maximum et la modification de l'appréciation du notateur final a abouti. A noter toutefois que cet agent n'est pas consommant puisqu'à l'échelon terminal de son grade.

VOTE : POUR : Administration, FO, CGT – SUD

➤ Le recours d'un agent sur la note chiffrée pour obtenir +0.06 : proposition de maintien de la note par l'administration.

VOTE : POUR : Administration-
Contre : FO, CGT, SUD

➤ Le recours d'un agent sur la note chiffrée pour obtenir +0.06 : proposition de maintien de la note à +0.02 par l'administration mais avec un avis favorable en CAP Centrale pour la bonification maximale.

VOTE : POUR : Administration
Contre : FO, CGT, SUD

➤ Le recours d'un agent sur la note chiffrée pour obtenir +0.06, cette bonification ayant été perdue l'année dernière suite à réussite de concours : proposition de +0.02 par l'administration.

VOTE : POUR : Administration, FO, CGT, SUD

En conclusion, 1 mois a été utilisé. Les 3 mois restants sont reportés sur l'année suivante.

Vos élus : Dominique DAUZET - Elisabeth TATARD-Michel PEREZ

Cadre C :

3 recours sur la notation étaient à l'ordre du jour. La Direction avait réservé 4 mois.

➤ Le recours de 2 agents concernait la note chiffrée et a abouti à une augmentation de la note 0.02

VOTE : POUR : Administration, FO, SUD
CONTRE : CGT

➤ 1 agent demandait un relèvement de la note chiffrée de 0.06 et de la modification de l'appréciation finale. La Direction a maintenu la note (+0.02), n'a pas rectifié l'appréciation et a émis un avis défavorable pour un éventuel recours en CAP Centrale .

VOTE : POUR l'administration
CONTRE SUD, CGT,
ABSTENTION FO

En conclusion, 2 mois ont été utilisés. Il faudra donc rajouter 2 mois en 2010.

Vos élus : Florence BOMBAIL - Olivier CALMELS

Cette année 2 agents ont eu la note d'alerte -0.01.